

Ncr

**République du Sénégal**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**  
**CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**REVISION ET RAPPORT D'AVANCEMENT 2004 DU DSRP**

**LES STRATEGIES NATIONALES TRANSVERSALES ET  
SECTORIELLES**

**ATELIER DE DEMARRAGE**  
**Dakar, Hôtel Ngor Diarama, les 21 et 22 février 2005**

## Introduction

Le développement économique et social du pays représente un immense défi. L'extrême pauvreté, la faiblesse structurelle de l'économie, l'insuffisance des capacités pour assurer la croissance et le développement constituent des facteurs qui entravent les efforts déployés pour améliorer concrètement le niveau de vie des populations. Le Sénégal se caractérise encore par de nombreuses faiblesses et contraintes : capacités humaines, institutionnelles et productives limitées, vulnérabilité aux chocs extérieurs, accès aux services sociaux de base limité, insuffisance et qualité médiocre des infrastructures.

Pour lever ces contraintes et remédier à ces faiblesses, le Sénégal applique ou prépare, dans tous les secteurs clés du développement, une stratégie ou un programme d'actions cohérent en tenant compte des besoins, des problèmes et des potentiels qui lui sont propres.

L'élimination de la pauvreté requiert une perspective qui tient compte non seulement des aspects purement économiques du problème, mais aussi de ses dimensions sociales, humaines et environnementales. Ce qui implique de porter une attention particulière sur les questions de bonne gouvernance, le respect des droits humains, l'égalité des sexes, la fourniture de services sociaux de base et la protection de l'environnement.

En effet, une stratégie efficace d'élimination de la pauvreté devrait viser à renforcer les capacités matérielles, sociales et humaines, notamment par l'égalité d'accès aux ressources productives et aux services sociaux et services de santé et d'éducation. Le succès du DSRP sera apprécié, en dernière analyse, à l'aune de la contribution des politiques appliquées dans ces secteurs au progrès socioéconomique global du pays.

Ces politiques et mesures mises en place pour créer des conditions générales propices à des actions visant à éliminer la pauvreté, à surmonter leurs obstacles structurels, cherchent, en fin de compte, à promouvoir :

- une croissance accélérée, et
- un développement humain durable devant améliorer la qualité de vie des populations, en particulier celle des pauvres, et permettre au pays de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale.

La réalisation des objectifs de ces différentes stratégies dépend cependant de la bonne gouvernance dans le pays. Dans ce cadre, l'Etat a décidé d'organiser l'amélioration de l'efficacité de son intervention dans le cadre d'un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui s'articule entre eux la réforme de l'Administration, le renforcement des capacités de gestion de l'économie nationale et l'appui à la démocratie et à la politique de décentralisation. Les

processus de prise de décision, les institutions et la gestion du développement aux plans politique, économique et administratif sont appelés à prendre davantage compte des exigences de participation, d'efficacité, de transparence et de primauté du droit, qui crédibilisent l'application de la stratégie de développement aux yeux des différents partenaires de l'Etat, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Par le programme de bonne gouvernance, l'Etat se modernise tout en renforçant ses capacités à assumer son rôle d'Etat stratège.

## **I. La Stratégie de Croissance accélérée**

L'objectif primordial de la politique économique et sociale du pays est d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2015 et de promouvoir le développement durable. Cela exigera, notamment, des hausses sensibles et régulières du taux de croissance du PIB. Le Sénégal doit donc s'efforcer d'atteindre un taux de croissance du PIB d'au moins 8 % par an et de porter son taux d'investissement à 25 % au moins par an.

À cet égard, le Gouvernement a donc décidé la mise en œuvre d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) bâtie autour de « l'approche grappe » pour placer le regain de dynamisme dont fait preuve actuellement l'économie dans une perspective porteuse plus lointaine, en multipliant de façon volontaire, les pôles de croissance accélérée, vers l'émergence économique en 2015.

Il s'agira désormais de faire converger les moyens publics et privés en vue de promouvoir des activités dédiées à un même marché final porteur en encourageant des partenariats productifs de valeur sur la base de stratégies de développement économique à moyen terme nourries par des projets concrets, conçus et conduits en commun, garantissant leur visibilité internationale.

La SCA va donc servir de cadre pour renforcer les capacités de production. Le processus de mondialisation encourt et l'interdépendance qui en résulte constituent potentiellement une force puissante et dynamique qui peut contribuer à la croissance, à l'élimination de la pauvreté et au développement humain durable.

Dans ce cadre, les politiques et mesures qui sont seront mise en œuvre concerneront :

- les infrastructures matérielles,
- le développement des entreprises,
- l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire,
- le développement du tourisme,
- le renforcement du rôle du commerce,
- la mobilisation de ressources financières.

## **1.1 Les infrastructures matérielles**

La mise en place d'une infrastructure matérielle fiable est indispensable pour favoriser la bonne exploitation des ressources productives et le bon fonctionnement des entreprises, pour attirer les investissements et donc assurer un véritable développement économique.

Pour soutenir le développement des infrastructures matérielles, l'Etat a mis en place des politiques dans les secteurs essentiels comme :

- les transports,
- les infrastructures rurales,
- l'énergie,
- les télécommunications,
- l'eau,
- les technologies de l'information et de la communication.

Dans ces différents secteurs, la politique générale de l'Etat tient compte de la nécessité de développer des capacités nouvelles d'appuyer le désenclavement des zones intérieures et l'intégration sous-régionale, et de promouvoir une plus grande participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des investissements et la gestion des infrastructures.

Une approche plus commerciale est adoptée pour la gestion, ce qui implique l'application, chaque fois que cela est possible, du principe de l'utilisateur payeur, dans le cadre de régulations sectorielles efficaces.

## **1.2 Le Développement du secteur privé**

Le secteur privé peut jouer un rôle majeur dans l'élimination de la pauvreté en contribuant à la croissance et en créant des emplois. A cet effet, l'Etat, dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs du privé, a défini en 1999 la Stratégie de Développement du Secteur privé (SDSP) mise à jour en 2002 et 2004. Elle constitue le cadre de référence en matière de promotion du secteur privé et vise l'accélération de la croissance, à travers le renforcement des bases à long terme du développement, l'amélioration de l'efficacité d'intervention de l'Etat, le renforcement des capacités du secteur privé. Elle s'articule autour des axes suivants : (i) la modernisation de la justice ; (ii) la simplification des procédures administratives liées à l'investissement ; (iii) le financement de l'entreprise ; (iv) l'unification des organisations du secteur privé ; (v) la formation professionnelle ; (vi) la communication ; (vii) le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé.

La création de l'APIX, de l'ADEPME et de l'Agence sénégalaise de Normalisation (ASN) participe de la mise en œuvre de la Stratégie de

Développement du Secteur privé. Y ont également contribué les travaux du Conseil Présidentiel de l'Investissement qui regroupe autour du président de la République un échantillon représentatif d'une trentaine d'investisseurs tant nationaux qu'étrangers et dont les décisions ont force exécutoire.

Son agenda mis à jour se décline en trois niveaux d'intervention :

- *niveau stratégique* : la mise en oeuvre et l'ajustement continue de la politique industrielle par le renforcement des capacités du Conseil Supérieur de l'Industrie, y compris les systèmes de gestion et traitement des informations critiques (Observatoire de l'Industrie) ;
- *systèmes d'appui* : pour assurer la bonne exécution de la politique industrielle du Sénégal, quatre groupes d'instruments d'intervention devraient être renforcés : (i) l'amélioration du cadre d'appui au développement des PME (réseaux de PME, grappes industrielles), (ii) la promotion de l'investissement et le transfert de la technologie (Bourse de Sous-traitance, Agence de Promotion des Investissements et des grands Travaux, (iii) le financement privé des infrastructures, et (iv) la promotion de la qualité, de la normalisation et de la métrologie, et la protection de l'environnement ;
- *appui direct* : par la "mise à niveau des PME pilotes" dans les secteurs prioritaires (pêche, agro-alimentaires, textiles et confection, cuirs et peaux), l'application d'une méthodologie adaptée et spécifique et par l'entrepreneuriat féminin. L'approche « développement féminin » adoptée par le programme intégré assurera l'accès des femmes entrepreneurs aux services offerts par le programme. Le programme intégré de l'ONUDI aura donc comme objectif fondamental de rendre opérationnel les domaines « Renforcement des capacités du secteur privé » et « Dispositif d'appui » du plan d'action de SDSP, et ce en coordination avec les acteurs économiques, politiques et sociaux du Sénégal et les bailleurs de fonds. Le programme intégré s'inscrit aussi dans le contexte de la mise en place d'une politique industrielle commune au niveau de l'UEMOA. En effet, plusieurs contreparties locales des composantes du programme intégré de l'ONUDI seront les points focaux nationaux des activités de la politique industrielle commune de l'UEMOA.

### **1.3 Le développement agricole et rural, et la sécurité alimentaire**

L'agriculture demeure encore le pilier de l'économie : c'est sur elle que reposent la sécurité alimentaire, les recettes en devises, le développement industriel et rural, et la création d'emplois.

Les politiques de libéralisation mises en place ces dernières années dans le secteur agricole ont mis en relief la nécessité de solutions durables à la compétitivité des

- libéralisation de l'offre éducative ;
- participation et partenariat efficace et bien coordonné ;
- décentralisation / déconcentration renforcée ;
- éducation de qualité pour tous ;
- atteinte par tous, des normes de performance les plus élevées ;
- gestion transparente et efficace ;
- une approche programme planifiée sur un horizon de 10 ans ;
- une planification décentralisée ascendante qui a l'école/l'établissement scolaire comme unité de base ;
- d'organes de gestion plus structurés et plus ouverts sur la base de la politique de décentralisation ;
- un partenariat multiforme apte à impliquer largement la communauté, la société civile, les partenaires au développement, les élus locaux et le gouvernement ;
- un dispositif de gestion avec des indicateurs de performance clairs et un mécanisme d'information et de concertation sur les progrès du système éducatif à tous les niveaux ;
- la contractualisation de certains services avec des opérateurs spécialisés afin de renforcer l'efficacité des actions et décharger les structures publiques de certaines tâches opérationnelles ;
- la recherche d'une plus grande équité, à travers un ciblage plus fin des bénéficiaires et la mise en place de mesures d'accompagnement permettant de minimiser les facteurs d'exclusion et d'échec ;
- la poursuite plus organisée de la réalisation de la qualité à travers la fixation de normes et de standards de gestion, d'enseignement, d'apprentissage, et de résultats.

Dans sa deuxième phase (2005-2007), le PDEF va mettre l'accent sur les orientations du secteur qui reposent sur les options suivantes :

- l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ;
- la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ;
- l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ;
- l'expansion de la responsabilité des communautés et des collectivités dans le système éducatif. Ceci comporte notamment la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources ;
- la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ;
- l'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés ;
- le partenariat efficace et bien coordonné ;

- l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.

### 2.3 Le développement sanitaire

La politique du gouvernement du Sénégal en matière de santé est retracée, depuis 1998 par le **Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS)** prévu pour la période 1998-2007.

Cette période de 10 années a été scindée en deux périodes de 5 années chacune :

- le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) numéro 1 : 1998-2002.
- le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) numéro 2 : 2002-2007

Le PDIS1 couvre les cinq (5) premières années du PNDS dont il constitue les priorités. Il fait la synthèse des priorités dégagées des plans de Développement des régions et des districts (PRDS/PDDS) avec les plans de développement des services centraux.

L'appui institutionnel prévu dans le cadre du PDIS concerne tous les niveaux de la pyramide et a nécessité pour sa mise en œuvre la contribution des ONG et des instituts de formation.

Les priorités de ce programme pour les 5 premières années visent essentiellement à réduire la mortalité infantile et maternelle et à maîtriser la fécondité.

L'orientation stratégique relative à l'accroissement des performances du Programme de santé de la reproduction constitue un axe majeur du Programme de Développement Intégré de la Santé. L'accent a été mis sur le Développement des Soins obstétricaux et néonataux d'Urgence (SONU) et l'assistance à l'accouchement. En perspective, et pour l'atteinte de cet objectif, le Gouvernement, dans le cadre de la deuxième phase du PDIS, envisage de mener des actions concrètes visant à renforcer la lutte contre la mortalité maternelle à travers :

- l'extension des SONU, avec un accent particulier sur la qualité des prestations, notamment la construction de blocs opératoires au niveau des centres de santé périphériques
- la poursuite de la formation des équipes compétentes en SONU, ainsi que leur motivation ;
- une plus grande implication des infirmiers chefs de poste dans la prise en charge des urgences obstétricales;
- la relance des activités de planification familiale.

Par ailleurs, le Programme de Lutte contre les Maladies endémiques et le SIDA mis en œuvre par le gouvernement s'est fixé comme objectif de maîtriser la propagation des maladies endémiques et la réduction de la prévalence à moins de 3%.

Dans cette perspective, le Sénégal a élaboré un plan stratégique quinquennal dans le cadre de l'initiative « Faire reculer le Paludisme ».

Les stratégies développées dans notre pays reposent essentiellement sur :

- la prise en charge précoce et correcte des cas ;
- le traitement préventif intermittent chez les femmes enceintes ;
- l'utilisation des moustiquaires imprégnées et la destruction des gîtes larvaires avec une forte campagne de Marketing social menée par le secteur privé ;
- la promotion de mesures d'hygiène et d'assainissement ;
- un accent particulier a été mis sur les interventions à base communautaires.

Dans le cadre de la deuxième phase du PDIS (2004 – 2008), le Gouvernement envisage de consolider les acquis du **Programme de Lutte contre le Paludisme** à travers les domaines prioritaires ci après :

- la création d'unités locales d'imprégnation de moustiquaires et le renforcement du système de distribution pour les rendre accessibles ;
- le développement de programmes d'assainissement et d'hygiène ;
- le renforcement de la lutte anti-vectorielle ;
- le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments anti-paludéens ;
- le renforcement des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) pour la prise en charge à domicile du paludisme ;
- la surveillance épidémiologique et le contrôle des épidémies ;
- la formation pour le renforcement des compétences des personnels de santé ;
- la prise en charge correcte et précoce des cas dans les structures sanitaires.

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, la réponse apportée repose sur deux (2) piliers : la prévention et la prise en charge des cas.

La stratégie de prévention s'est basée sur :

- un important volet Information Education communication (IEC), une approche participative de la prévention (APP) et de la communication pour un changement de comportement (CCC) ;

- le leadership du chef de l'état et du Gouvernement qui ont fait de la lutte contre le SIDA une priorité de santé publique et de développement ;
- le leadership des leaders religieux, des experts, des femmes, des Personnes Vivants avec le VIH ainsi que des ONG ;
- des réalités socio culturelles, dans les domaines du marketing social des préservatifs, la promotion de l'abstinence et de la fidélité;
- l'adoption d'une politique vigoureuse de la transmission mère – enfant (TME) depuis 2000 qui ont permis de mettre en place un système de dépistage gratuit lors des consultations prénatales, de proposer un régime court de Zidovudine (AZT) ou de Névirapine aux femmes enceintes infectés et aux nouveaux nés, et de préconiser l'allaitement artificiel exclusif ;
- la mise en place d'une approche multisectorielle intégrant toutes les sensibilités : les secteurs jeunes, femmes, hommes en tenue, éducation, les tradipraticiens. Dans ce cadre, les aspects de lutte contre le SIDA sont intégrés dans les curriculae depuis 1992 et les instituteurs formés. L'organisation des journées femmes/SIDA, Jeunes/SIDA ont été des moments privilégiés pour réussir la mobilisation sociale;
- l'installation de Centres de Conseil et Dépistage Anonyme et Volontaire à travers le pays avec des protocoles harmonisés. Il est prévu un centre de dépistage par région d'ici 2006 ;
- La mise en place d'un important programme de prévention de la transmission sanguine avec un renforcement du contrôle des dons de sang dans toutes les banques de sang du Sénégal ;
- l'évaluation régulière de l'étendue et de la progression de l'épidémie avec un système efficace et fiable de monitoring et de surveillance mis en place depuis 1989, à travers un réseau de surveillance sentinelle.

Afin de consolider les acquis de la lutte contre le SIDA, le Sénégal a démarré depuis 2002 un important **Plan stratégique de Lutte contre le SIDA** qui a pour objectif principal de maintenir le taux de prévalence à moins de 3%.

Ce plan comporte un important programme de prise en charge psychosociale, de lutte contre la stigmatisation et l'exclusion. Il est actuellement exécuté à travers le renforcement de la décentralisation de la gestion de l'épidémie, la participation des communautés de base et des ONG, la responsabilisation des élus locaux en vue de toucher le maximum de population à la base.

Ce programme est également piloté selon une approche multisectorielle et donc est réalisé avec l'aide des autres départements ministérielles (Femme, Jeunes, Education, Travail, etc.).

En ce qui concerne la lutte contre les autres maladies, elle est fortement prise en compte. Le Plan national de Développement sanitaire intègre ainsi un Programme de Lutte contre l'Onchocercose, la Bilharziose, la Lèpre, le Ver de Guinée, la

Tuberculose, etc. Dans ce cadre, il est prévu, entre autre, des actions de prévention et de prise en charge consistant à :

- organiser avec le Ministère de l'Education des séances de dépistage des maladies transmissibles dans les écoles y compris les écoles coraniques ;
- distribuer les médicaments à base communautaires au niveau des zones éligibles (Praziquantel pour la bilharziose, Ivermectine pour l'onchocercose, vitamine A pour la nutrition, etc.) ;
- vulgariser les technologies appropriées pour la lutte contre le péril fécal et assurer la qualité de l'eau à usage domestique ;
- étendre la DOTS dans la prise en charge de la tuberculose ;
- mettre en place un système efficace de gestion et de prévention des épidémies ;
- mettre en place des activités de sensibilisation.

#### **2.4 Le développement des sports**

L'un des objectifs majeurs de cette lettre de politique sectorielle est de s'assurer que les tendances négatives du système sportif sénégalais soient contrées et que le secteur sportif continue à accumuler des succès.

Ainsi, tout en proposant un cadre stratégique à court et à moyen termes, le document cible les mesures prioritaires essentiels au développement du sport à long terme que l'état compte mettre en œuvre avec les partenaires au développement dans un cadre largement participatif.

Les principes directeurs qui fondent la mise en œuvre de cette stratégie sont :

- la participation et la coordination : tout en permettant la création de vastes réseaux, l'administration et la gestion du sport, l'Etat s'appuie sur un système complexe et décentralisé d'organisations et/ou de structures sportives aux échelons central et local ;
- la démocratisation : chacune des catégories d'acteurs pourra s'investir librement et pleinement dans la définition et la mise en œuvre des principales composantes de cette LPS ;
- la décentralisation : le cadre institutionnel de gestion de la politique nationale en matière de sport intègre les objectifs et stratégies de la loi sur la décentralisation afin d'assurer la gestion de proximité par les collectivités locales en prenant en compte le contexte dans lequel les nouvelles compétences s'exercent ;
- le partenariat et la complémentarité : le développement du sport suppose que l'Etat, les collectivités locales le mouvement sportif, et tous les autres partenaires soient pleinement acteurs à tous les niveaux des projets et programmes ;

- le leadership : des leaders compétents, bénévoles sont permanemment actifs à tous les niveaux du système sportif sénégalais.
- l'équité et l'accessibilité : le système sportif offre à chacun la possibilité d'y participer sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de langue, du degré d'aptitude et de validité physique, de lieu de résidence ou de classe.
- la bonne gouvernance : les fonds publics ou privés finançant le secteur sportifs sont gérés par des compétences évoluant hors de ce milieu.
- la pertinence et l'adaptabilité : l'offre de services sportifs doivent répondre aux attentes et être adapté aux pratiques de la communauté.

La politique sportive sera ainsi bâtie autour de orientations stratégiques suivantes :

- harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs,
- créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel
- promouvoir la modernisation du sport et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives
- revaloriser la formation et l'encadrement à la mesure des objectifs de performance
- développer les ressources humaines
- renforcer la participation du pays aux compétitions internationales
- promouvoir des sources novatrices de financement
- promouvoir l'hygiène et la santé par les activités physiques et sportives
- promouvoir les NTIC dans le secteur
- accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables
- contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- favoriser le développement du sport en milieu scolaire et universitaire
- promouvoir la fonction économique du sport.

## 2.5 La protection sociale

Pour actualiser et rénover les principes sur lesquels les systèmes collectifs de protection sociale sont fondés afin d'y intégrer les groupes vulnérables, le Sénégal doit répondre aux défis suivants :

- comment amener les systèmes de protection sociale à garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans les systèmes formels de protection sociale ?
- comment renforcer les dépenses publiques de protection sociale pour répondre aux mutations et aux besoins, notamment en terme d'indemnités de retraites, d'assurances maladies et de soins de santé tout en veillant à l'équité et à l'efficacité de dépenses ?
- comment adapter les systèmes de protection sociale à un monde de travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales

émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies ?

L'objectif principal de la Stratégie de Protection sociale est l'adoption d'une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables les plus pauvres mais également chez les autres catégories sociales à risques. La mise en œuvre des programmes issus de cette SPS permettra d'accroître les capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques, de manière équitable et durable.

La SPS doit contribuer aux objectifs spécifiques suivants:

- étendre et diversifier les instruments de protection sociale et de gestion des risques ;
- améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les populations en particulier pour les plus groupes vulnérables ;
- intégrer les programmes de protection sociale dans le processus de mise en œuvre et de révision du DSRP.

L'opérationnalisation de ces objectifs sera bâti autour de cinq (5) axes d'intervention prioritaires définis au cours du processus participatif de formulation du CSR, à savoir :

- améliorer l'accès aux services de base des groupes vulnérables;
- augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale ;
- améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables;
- assurer l'équité dans la justice pour les groupes vulnérables;
- renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources aux groupes vulnérables.

Au regard de ces défis, le cadre d'exécution de la SPS reste intégré dans la mise en œuvre du DSRP et est appuyé par la Banque mondiale à travers le Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté.

## **2.6 La protection de l'environnement**

Compte tenu de sa vulnérabilité à certains événements d'origine naturelle, le Sénégal reste très sensible aux effets de phénomènes écologiques comme la perte de diversité biologique et les changements climatiques qui accentuent par exemple la sécheresse et la désertification en autres. Par ailleurs, il reste sous la menace

d'autres phénomènes qui pèsent à long terme sur l'environnement mondial tels que les émissions de gaz à effet de serre.

Cette vulnérabilité est d'autant plus source d'inquiétude que la dégradation de l'environnement dans le pays découle aussi de la pauvreté qui prive les ménages, les communautés villageoises des moyens et des techniques nécessaires pour préserver l'environnement.

C'est ainsi que, conformément aux recommandations du Sommet de la Planète-Terre, tenu en juin 1992, à Rio de Janeiro, le Sénégal a élaboré un Plan national d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui constitue le cadre stratégique permettant d'identifier ses priorités environnementales et de définir les bases de systèmes efficaces de planification et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans ce cadre, le PNAE est conçu comme un cadre référentiel de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles dans le domaine de l'environnement. A cet effet, le PNAE a identifié les mécanismes d'articulation des divers plans d'actions et programmes avec les exigences « d'une saine gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable ». Le dispositif de mise en oeuvre du PNAE comporte ainsi une série de mesures de soutien à la stratégie. Ces mesures s'articulent autour de sept (7) axes majeurs :

- lutte contre la pauvreté ;
- politique de population et gestion de l'environnement ;
- femmes, jeunes et environnement ;
- santé et environnement ;
- information, éducation et communication relatives à l'environnement ;
- gestion décentralisée de l'environnement et financement des initiatives locales ;
- environnement et coopération sous-régionale et régionale.

Par ailleurs, pour appuyer, formaliser et harmoniser des traditions largement répandues et une politique gouvernementale active de conservation et de gestion des ressources naturelles, le Sénégal a élaboré, en plus du PNAE, un Programme d'Action national pour la Lutte contre la Désertification, et une Stratégie et un Plan national d'Actions pour la Conservation de la Biodiversité.